

Déroulement et enjeu de la préparation à l'examen du permis de conduire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers et de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- De prendre conscience des facteurs de risque ;
- De comprendre des interactions entre ces facteurs ;
- De prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- D'adopter une conduite apaisée ;
- De comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

La formation :

- Favorise la prise de conscience des risques ;
- Permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- Permet de faciliter la mise en place des stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- La mémorisation des règles ;
- L'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- La compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Le déroulement de la formation :

A l'inscription, le rendez-vous d'évaluation est fixé. Suite à celui-ci le contrat de formation est établi en accord avec le candidat, son représentant légal et l'auto-école. Le candidat se consacre ensuite dans un premier temps uniquement à son entraînement théorique afin de se préparer et d'optimiser ses chances de réussite à l'examen du code. Une fois les résultats d'entraînement satisfaisants ou même une fois le code obtenu, nous fixons un planning de conduite suivant les disponibilités du candidat et celles de nos moniteurs. Le candidat peut être amené à conduire sur nos différents véhicules (Peugeot 2008 et Audi A1) et avec nos différents moniteurs. Une fois toutes les compétences du programme de formation acquises nous programmons une date d'examen pratique.

L'ACCES A L'EXAMEN DU CODE

Deux choix s'offrent au candidat :

- Soit le candidat décide de le passer en « candidat libre » et effectue lui-même les démarches d'inscription à un examen du code en choisissant son centre d'examen, son jour et son horaire de passage. Ces démarches se font via internet. Une redevance est alors facturée à 30euros.
- Soit le candidat s'en remet à l'auto-école, qui s'occupe des démarches d'inscription à l'examen du code pour lui, moyennant une facturation supplémentaire d'accompagnement à 40euros.

Si le candidat choisit de passer son examen du code à Bar-sur-Aube, l'examen se déroule à La Poste en individuel. Le candidat devra se présenter un quart d'heure avant l'heure de passage à l'examen muni de **sa convocation** et de sa carte d'identité. Après vérification de son identité, il sera dirigé vers une pièce où sera mise à sa disposition une tablette numérique ainsi que des écouteurs. Vous serez en examen durant environ 30 minutes. Le résultat est réceptionné à l'auto-école par mail sous 48h et transmis au candidat dans les plus brefs délais.

Attention, sans carte d'identité, pas d'examen !!!!

L'ACCES A L'EXAMEN PRATIQUE

Le candidat peut passer son épreuve d'examen pratique à condition :

- d'avoir obtenu son code,
- d'avoir effectué les heures de conduite prévues,
- d'avoir atteint le niveau requis.

Un **examen blanc** du permis de conduire peut être effectué durant les heures de conduite du candidat afin de valider si le niveau est atteint ou non. Cet examen blanc a pour but de faire prendre conscience à l'élève de ses lacunes et des points qu'il reste à travailler avant l'examen.

Si le résultat est favorable, on confirme la date d'examen. Une **convocation officielle** pourra lui être délivrée sur demande afin de justifier sa absence auprès d'un établissement scolaire ou d'un employeur.

Si le résultat est défavorable, on en discute, retravaille et perfectionne les points défectueux. Seuls les moniteurs sont capables de juger si le candidat est prêt pour son épreuve pratique.

L'examen pratique est évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il dure environ 33 minutes et se fait de manière individuelle. Un moniteur vous accompagnera et sera installé à l'arrière du véhicule. Les consignes seront annoncées par l'inspecteur et vous devrez :

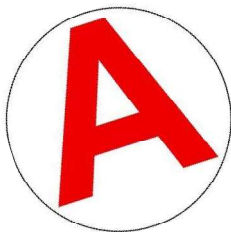
- Réaliser un parcours en agglomération et hors agglomération
- Suivre un itinéraire vers une destination préétablie en vous guidant de manière autonome pendant environ 5 minutes
- Réaliser une manœuvre impliquant une marche arrière ainsi qu'un arrêt de précision
- Procéder aux vérifications intérieures ou extérieures du véhicule, répondre à une question de sécurité routière en rapport avec la première question, ainsi qu'à une question sur les gestes de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route relatives aux conducteurs novices
- Adapter sa conduite dans un souci d'économie du carburant
- Faire preuve de courtoisie envers les usagers les plus vulnérables, notamment les piétons.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Les résultats sont disponibles sur internet sous 48 heures ou directement auprès de l'auto-école qui en informe le candidat dans les plus brefs délais.

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

Attention, sans carte d'identité, pas d'examen !!!!



Parce que tout ne s'arrête pas à la réussite du candidat, et parce que nous mettons un point d'honneur à accompagner notre élève du début à la fin de la formation. Une fois la grille de compétence disponible, nous nous chargeons des démarches administratives auprès du site de l'ANTS concernant la demande de production de permis.

Cette démarche se fait en présence de l'élève. Les documents ayant été au préalable numérisés par nos soins et archivés dans le dossier informatique de l'élève. Cette procédure dure environ une vingtaine de minutes. L'élève repart ensuite avec un **justificatif de demande de production de permis**. Il faut compter environ un mois pour que le dossier, s'il est complet, soit instruit et validé par les services de l'administration.

Le permis définitif arrivera en recommandé directement au domicile du candidat.

CRITERE

5.4

CRITERE

1.1

CRITERE

2.5

CRITERE

3.1

CRITERE

3.2

CRITERE

4.1

CRITERE

5.2

CRITERE

5.5

CRITERE

2.1